

Nantes, le 20 mars 2019

La Région demande d'urgence au groupe scandinave Lessebo Papers d'apporter les garanties financières nécessaires attestant de la crédibilité de son projet de reprise d'Arjowiggins

Je prends acte de la décision du Tribunal de Commerce de Nanterre de reporter, dans le dossier de reprise du groupe Arjowiggins, son arbitrage définitif au 26 mars prochain.

Je regrette que les dirigeants du groupe scandinave LESSEBO PAPERS, qui se sont engagés à reprendre les sites de Saint-Mars-la-Brière et Bessé-sur-Braye notamment et à sauvegarder les emplois qui en dépendent, n'aient pas à ce stade présenté toutes les garanties financières que l'on était en droit d'attendre et qui auraient confirmé leur volonté d'apporter 25 millions d'euros de fonds privés, dans le cadre de ce projet de reprise.

Le Président du groupe LESSEBO PAPERS, Monsieur Terje HAGLUND, doit tout mettre en œuvre **d'urgence**, pour produire ces nouveaux éléments attestant de la crédibilité financière du projet, afin qu'ils puissent être pris en considération par le Tribunal de Commerce.

Je confirme, enfin, aux salariés sarthois d'Arjowiggins que j'ai fait de la pérennité des sites de Saint-Mars-la-Brière et de Bessé-sur-Braye **ma priorité**, que la Région des Pays de la Loire est pleinement mobilisée à leurs côtés, et ce depuis le premier jour, et qu'elle est disposée à prendre toute sa part dans le financement du projet de reprise.

Christelle Morançais

Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

CONTACT PRESSE - Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92